

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE TRENTE SEPTEMBRE à DIX HEURES TRENTE, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Madame VERDELHAN, doyenne d'âge du conseil municipal, et sur convocation du premier adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS : ALLOUCH Jean-Philippe, ALZAS Thierry, BASSOUL Evelyne, CHASSING Philippe, DELAUNAY Stéphanie, DEWINTRE Thierry, DOPP-PEREZ Carole, GRAND Jean-Pierre, GREPINET Daniel, GUTKNECHT Florence, GUY Philippe, JEREZ Marthe, LAFFORGUE Frédéric, LEVY Nathalie, MAILLOT Jean-Marc, MARRE Michel, MICHET Marine, NURIT Dominique, PAPE Luisa, PRADIER Laurent, ROUDIER Bruno, ROUILLEAULT Henri, RUMEAU Aude, SARRADIN Muriel, SIGAUD Gérard, SIMO Jean-Paul, VAN PEETERSEN Anne, VENDRELL Micheline, VERCIER Daniel, VERDELHAN Michèle, VLAISLOIR Edith, WESOLOWSKI Patrick.

ABSENTS REPRESENTES :

Catherine DARDÉ représenté par Jean-Pierre GRAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude RUMEAU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2017 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ELECTION DU MAIRE
2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
3. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Ouverture de la séance par Mme VERDELHAN, doyenne du conseil municipal

En application de la loi organique N°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de sénateur, Monsieur Jean-Pierre GRAND a démissionné de son mandat de maire de la Commune de Castelnaud-le-Lez en date du 20 septembre 2017.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints (Article L2122-10 du CGCT : Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.)

N° 2017/09*02-01 - ELECTION DU MAIRE

Madame Michèle VERDELHAN doyen d'âge du Conseil municipal, expose :

Conformément à l'ordre du jour, il va être procédé à l'élection du Maire.

Je vous donne lecture des articles L 2122.7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales se rapportant à cette élection :

Article L 2122.7

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L 2122.8 (1^{er} et 2^{ème} alinéa)

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Pour toute élection du Maire ou des Adjointes, les membres du Conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L 2121.10 à L 2121.12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal pouvant délibérer valablement, il va être procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

Stéphanie DELAUNAY et Dominique NURIT sont désignées en qualités d'assesseurs.

Je demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

Jean-Pierre GRAND, propose la candidature de Frédéric LAFFORGUE.
Henri ROUILLEAULT propose sa candidature.

Intervention de monsieur Henri Rouilleault

Nous venons d'entendre Jean-Pierre Grand présenter la candidature de son adjoint à l'urbanisme. Je souhaite qu'avant le vote le conseil municipal entende également Frédéric Lafforgue. Il a un droit et un devoir d'inventaire vis-à-vis des 34 ans qui viennent de s'écouler et, je l'espère, des impulsions nouvelles à proposer. Ma demande n'a rien de surprenant, J-P Grand a fait la même mercredi au Conseil de Métropole, avant que nous choissions un vice-président.

*Chers collègues. Après la démission du maire, il revient aux conseillers municipaux élus en 2014 de choisir son successeur. Nos concitoyens seront pour leur part appelés à faire leur choix, le même ou un autre, en 2020 ou si le regroupement des élections locales est confirmé en 2021. Si je **présente ma candidature** aujourd'hui, c'est parce que je souhaite que les années qui viennent soient des années utiles.*

Notre Commune a beaucoup changé en 34 ans. Alors qu'il y avait à Castelnau 2 000 habitants après la guerre et 10 000 il y a 34 ans, au rythme actuel des constructions nous serons prochainement 25 000. Certains changements sont positifs, ce serait démagogique de le nier ; d'autres sont plus problématiques, et appellent dès maintenant des évolutions significatives dans au moins trois domaines : l'urbanisme, la démocratie locale, et les relations avec la Métropole.

*1) **En matière d'urbanisme, d'abord.** L'urbanisation est, chacun peut s'en rendre compte, trop rapide, peu cohérente, pas assez attentive aux besoins des habitants et de l'environnement. Avec 4 % de la population de la Métropole, Castelnau compte pour 15 % des mises en chantier de logements. Située en première ceinture, bien desservie par le tram, il est normal que notre commune prenne sa part dans la croissance de la population de l'agglomération de Montpellier, mais l'urbanisation doit être mieux maîtrisée. Il n'y a pas de logements collectifs sans promoteurs, nous le savons tous ; mais il revient aux pouvoirs publics, la commune et la Métropole, d'encadrer leur action. **On peut, on doit faire mieux !***

La loi ALUR, et les compétences exercées désormais par la Métropole, ne peuvent servir d'alibi. Le maire a certes moins de pouvoirs que par le passé. Mais, je le constate à chaque conseil de Métropole dans les délibérations relatives à d'autres communes, le maire garde des instruments. Ils s'appellent 'périmètre d'étude', 'coefficient

d'emprise au sol' différencié par quartier, 'coefficient de pleine terre', 'projets urbains partenariaux'.... Utilisons les davantage !

Ce n'est pas le jour pour développer nos propositions détaillées, nous les tenons à la disposition du prochain exécutif.

*2) En matière de démocratie locale, ensuite. Personne n'a le monopole des bonnes idées. L'exécutif municipal doit être davantage à l'écoute de la population, des associations, des entreprises, et de l'opposition municipale. Nous faisons à cet égard **deux propositions nouvelles**. En premier lieu, la mise en place, comme à Montpellier, de cinq **comités de quartier**. Ce n'est pas la même chose d'habiter le vieux village, le long de la 113, au Devois, à la Pompignane ou dans les quartiers nord de la commune. Cela permettra aussi de mieux prendre en compte les besoins de tous, propriétaires et locataires, actifs et retraités... En second lieu, la **tenue régulière, comme à Jacou, de réunions entre la majorité et l'opposition municipale** pour faire le point sur les grands dossiers, sans polémiquer, avec comme seul souci l'intérêt général.*

*3) En matière de relations avec la Métropole, enfin. Castelnau a une personnalité propre, riche de 2000 ans d'histoire, et doit la préserver. Ceci étant, l'intercommunalité est nécessaire pour aménager notre bassin de vie et de travail, de la mer aux Cévennes. Elle suppose une vision d'avenir, la coopération entre des équipes aux sensibilités politiques différentes. Avec Jean Fournier, Pierre Varray, puis Jean-Pierre Grand, notre Commune a su prendre toute sa place dans la construction du District, de l'Agglomération, puis de la Métropole. Après les élections de 2014, nous avons voté ensemble le passage en Métropole, sur la base d'un **'pacte de confiance'**.*

Au lendemain des élections présidentielles et législatives, alors que ce pacte prévoyait un 'exécutif pluraliste', Ph Saurel a remplacé 7 vice-présidents pour refus de s'apparenter à son groupe politique. Nous avons ensemble voté contre cette décision au conseil de Métropole.

L'ambiance est à présent délétère à la Métropole, mais nous ne pouvons en prendre notre parti. Nos concitoyens n'attendent pas la répétition de polémiques stériles mais le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole qui va remplacer les PLU des Communes. Ils ont besoin que la Métropole fasse avancer avec l'Etat, la Région et le Département des dossiers majeurs en panne comme la déviation Est vers les autoroutes et la gare de la Mogère, la gare TER de Sablassou... Nous avons aussi besoin de revoir l'organisation de la Métropole en matière voirie, pour faire prévaloir la réactivité et la proximité sur les lourdeurs bureaucratiques.

Bref il y a du travail ! Mes chers collègues, voter ce matin pour ma candidature, c'est voter pour que ça bouge sans attendre les prochaines élections.

A l'appel de son nom, chaque Conseiller municipal est invité à voter au scrutin secret et à déposer dans l'urne une enveloppe dans laquelle il aura glissé son bulletin de vote.

Dépouillement :

- décompte des bulletins trouvés dans l'urne..... 33
 - décompte des bulletins nuls..... 1
 - suffrage exprimé..... 32
- Majorité absolue : 17**

Frédéric LAFFORGUE a obtenu : 28 VOIX

Henri ROUILLEAULT a obtenu : 4 VOIX

Frédéric LAFFORGUE, ayant obtenu 28 VOIX, est proclamé Maire.

DISCOURS DE MONSIEUR FREDERIC LAFFORGUE

*Monsieur le Sénateur de l'Hérault,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,*

C'est avec émotion que je m'adresse à vous tous pour la toute première fois dans ma fonction de Maire de Castelnau le Lez.

Je voudrais remercier très sincèrement le conseil municipal pour la confiance qu'il vient de m'accorder.

Administrer une ville est une très grande responsabilité et j'en suis conscient.

La Défense de l'intérêt général et le respect de chaque Castelnaudien sera au cœur de mon comportement d' élu local mais aussi de Maire de cette commune que j'affectionne, une ville qui m'a donné beaucoup de bonheur mon mariage, la naissance de mes filles, un lien affectif.

Un de mes objectifs sera de prendre en compte les besoins de chacun en veillant à la considération de tous.

Permettez-moi de m'adresser plus directement à Jean-Pierre GRAND qui fut notre maire pendant 34 ans et demi.

Il y a 23 ans, quasiment jour pour jour, le 1^{er} octobre 1994, jour de mon mariage, Jean-Pierre, tu m'as demandé si je voulais bien rejoindre l'équipe que tu constituais pour les élections municipales de 1995. Après bien sûr un temps de réflexion, j'ai accepté, je l'ai pris comme un formidable défi et l'expérience que j'ai vécue à tes côtés a été très enrichissante et passionnante.

Merci à toi pour la confiance que tu m'as accordée.

Je garderai de ces moments passés à tes côtés de nombreuses images, ou encore les nombreux combats que nous avons dû mener pour faire respecter la ville et ses habitants.

Merci aussi à toi pour ton engagement, ton investissement sans faille au service de notre ville. De très nombreux habitants t'ont témoigné leur sympathie. Cela démontre que tu as fait de Castelnaud le Lez une ville où la proximité, l'échange et le dialogue se conjuguent au quotidien.

Tu continueras à siéger à la métropole de Montpellier pour nous apporter ton expérience, tes compétences et nous garantir la bienveillance envers notre commune au sein de cette intercommunalité.

Castelnaud le Lez change de Maire mais l'équipe élue en mars 2014, dont les Castelnaudiens avaient majoritairement accordé leur confiance va poursuivre l'action que nous avons engagée. Nous avancerons dans la même direction avec la préoccupation de franchir de nouvelles étapes.

Le projet de Ville voulu par les Castelnaudiens se poursuivra.

Beaucoup a déjà été fait depuis trente-quatre ans et demi, preuve que Castelnaud le Lez est dynamique mais le travail n'est pas terminé. Chaque engagement pris devant les habitants sera tenu et nous continuerons régulièrement à faire le bilan de nos actions.

Les aménagements en cours continueront, avec le même objectif : faire de Castelnaud le lez une ville à taille humaine, respectueuse des grands équilibres qui ont été forgés au fil du temps UNE VILLE MODERNE, DYNAMIQUE ET HUMAINE.

D'abord l'équilibre entre espaces bâtis et espaces verts. Castelnaud le lez restera une ville agréable à vivre. Nous avons la chance d'avoir un environnement privilégié, pour lequel nous nous sommes battus. Nous y resterons plus qu'attentifs :

La coulée verte au nord de la ville de la plaine de Courtarelle restera le poumon naturel de notre ville, il en sera de même au Sud de la commune avec l'inscription au prochain SCOT de la métropole de Montpellier et du futur PLUI du verger de Verchant et des terres agricoles et viticoles du secteur du clos de l'Armet.

L'aménagement au Sud de notre commune se fera aussi dans le respect de notre cadre de vie privilégié.

Je pense aussi à l'équilibre dans le logement, parce que chaque habitant doit pouvoir se loger en fonction de ses moyens. La mixité sociale garantit la possibilité pour chacun de réaliser son parcours résidentiel dans notre commune. En particulier avec l'accession à la propriété pour les plus jeunes Castelnaudiens. Castelnaud se doit d'être novateur en la matière.

Cet équilibre en termes d'habitat va de pair avec le dynamisme économique de notre ville, qui nous permet de disposer des ressources indispensables à la mise en place de services publics de qualité. L'équilibre logements/activités sera préservé, y compris pour les aménagements futurs au sud de la commune à Euréka et autour du pôle multimodale Sablassou.

Il s'appuiera sur l'attractivité de Castelnau le Lez, locomotive économique Dans la métropole de Montpellier.

L'équilibre de notre ville se fait aussi par la prise en compte de tous les habitants.

Les Castelnaudviennes et les Castelnaudviens sont riches de leur diversité, quels que soient leur situation sociale, leur origine ou leur âge.

Je serai le Maire de tous : des familles comme des séniors, des enfants comme des jeunes.

Castelnau est reconnu pour sa politique éducative ambitieuse. Nous la développerons encore davantage auprès des jeunes. Dès le début de l'année 2018 nous inaugurerons la crèche et école maternelle Madiba dans l'éco quartier de Caylus. La construction du restaurant scolaire La fontaine et l'extension avec deux classes supplémentaires de l'école Saint Exupéry débiteront en 2018.

Nous lancerons Le 4^{ème} groupe scolaire du 21^{ème} siècle au Sud, à Eureka inscrit dans la modernité de l'école de la République comme l'a été en son temps l'école Jean Moulin.

Nous poursuivrons également notre politique de solidarité envers les plus fragiles d'entre nous, et nous accompagnerons le dynamisme de nos associations et de nos clubs sportifs et culturels.

Le lien entre la ville et ses partenaires (associatifs, institutionnels, économiques...) est essentiel. Une Municipalité ne peut rien sans le soutien des acteurs de terrain ; c'est pourquoi je veillerai à ce que les relations tissées au fil du temps soient non seulement préservées mais aussi enrichies.

Je le disais, être Maire est une grande responsabilité. Mais je mesure la chance que j'ai d'être entourée d'une équipe enthousiaste, généreuse, une équipe solide, expérimentée, dynamique, portée par nos valeurs communes : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité... et par le souci constant d'être au contact direct des habitants. La proximité est le maître-mot de notre action, elle le restera. J'y suis attaché en ma qualité de Maire de cette commune.

Le lancement des maisons de proximité dès cette fin d'année 2017 avec celle du quartier du Mas de Rochet sera un lien essentiel auprès des nouveaux castelnauviens mais aussi des anciens, un lieu d'enracinement dans notre ville.

Nous inaugurerons au printemps 2018 les maisons de proximité du quartier de Caylus et du quartier du Devois, enfin en 2019 la maison des proximités du quartier d'Eureka.

L'exemple même de notre politique de proximité auprès de nos concitoyens.

Dans ces temps troubles, le maire est le premier garant de la sécurité je m'appuierai à la fois sur les fonctionnaires de la police municipale mais aussi des forces de gendarmerie de notre commune, pour le bien de tous.

Dès la semaine prochaine je me rendrai à la compagnie de gendarmerie de Castelnau accompagné du responsable de la police municipale pour faire un point.

La fiscalité reste aussi une de mes principales préoccupations.

Depuis 2005 les taux communaux n'ont pas augmenté ils ont même baissé nous continuerons à tenir cet engagement. Castelnau a des finances saines grâce à une gestion ambitieuse, prudente et rigoureuse je me dois également de veiller au budget de la commune au moment où l'état continue, d'année en année à se désengager.

Je serai un maire responsable qui saura prendre compte les contraintes de l'état sans le faire répercuter sur le contribuable castelnauvien.

Un maire du bon sens et pragmatique.

Nous sommes attachés à ces principes essentiels. Les Castelnaudviens y sont attachés. Ils contribuent pleinement à concrétiser notre bien-vivre ensemble. Dans un monde pétri d'incertitudes, il est aujourd'hui plus que jamais fondamental de les faire vivre au quotidien.

Je sais aussi pouvoir compter sur le très grand professionnalisme des agents municipaux, qui agissent chaque jour pour rendre aux Castelnaudviens un service public local de qualité. Si les élus donnent les grandes orientations, ce sont les services qui les mettent en œuvre au quotidien. Je tiens ici à saluer leur travail et leur engagement pour notre ville.

Madame la Directrice Générale des Services, Chère Marie-Lise, transmettez ce message aux agents de ma part et de toute l'équipe municipale.

Je vous renouvelle toute ma confiance comme Jean-Pierre durant des années vous a accordé la sienne. Nous avons encore beaucoup à faire je vous remercie très sincèrement de m'accompagner dans cette mission passionnante.

Enfin chacun comprendra en ce 30 septembre que j'ai également une pensée pour mes parents auxquels je leur dois beaucoup même si je n'en ai pas profité très longtemps.

Comment pourrai-je aborder cette nouvelle fonction sans reconnaître publiquement le soutien indéfectible de mon épouse Karine mais aussi de nos deux filles Philippine et Théa.

Je tiens à remercier la présence du Maire de notre ville jumelle Plankstadt de la délégation d'Argenta ainsi que des maires de la métropole cela me touche sincèrement.

Je tiens à excuser Madame la présidente de la région Occitanie, Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Hérault et Monsieur le Président de la métropole de Montpellier ils m'ont adressé chacun un message d'excuses et d'encouragement.

Mes derniers mots seront pour l'ensemble de mes collègues élus du conseil municipal. Nous aurons à l'avenir de nombreux débats au sein de cette assemblée. C'est une excellente chose.

Le Conseil municipal doit être un lieu d'échanges, d'émulation et de confrontation d'idées. Mais ce pluralisme est une richesse si les débats demeurent constructifs et respectueux des idées et des personnes.

Nous devons garder à l'esprit que notre action, nos positions, doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être des Castelnaudviennes et Castelnaudviens.

C'est pour cela que nous avons été élus. C'est, soyez en assurés, ce qui m'animerà au cours des prochaines années.

Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je vous renouvelle mes remerciements émus et vous redis une nouvelle fois l'honneur que je ressens de poursuivre cette fonction exaltante de Maire de Castelnaud

Vive Castelnaud

Vive la République

Vive la France

Vive l'Europe

REMISE DE LA MEDAILLE DE LA VILLE A MADAME MICHELE GRAND PAR MONSIEUR FREDERIC LAFFORGUE, MAIRE

N° 2017/09*02-02 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. Frédéric LAFFORGUE, Maire, donne lecture de l'article L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L 2122.2 :

Les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des Adjointes au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

M. le Maire propose au Conseil de fixer le nombre d'Adjointes à : **9 (NEUF)**

Le conseil est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

N° 2017/09*02-03 - ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire et conformément aux dispositions de l'article L 2122.7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des Adjointes au Maire se déroule au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Stéphanie DELAUNAY et Dominique NURIT sont désignées en qualités d'assesseurs.

ELECTION DE NEUF ADJOINTS :

Frédéric LAFFORGUE propose la désignation de la liste suivante :

- 1 : Catherine DARDE
- 2 : Thierry DEWINTRE
- 3 : Nathalie LEVY
- 4 : Philippe CHASSING
- 5 : Muriel SARRADIN
- 6 : Daniel GREPINET
- 7 : Louisa PAPE
- 8 : Philippe GUY
- 9 : Gérard SIGAUD

Aucune autre liste n'est proposée.

Monsieur Henri ROUILLEAULT Précise : *Nous ne présenterons pas de liste d'adjoints. Le Maire qui vient d'être élu doit pouvoir s'entourer d'une équipe qui a sa confiance*

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Bulletins nuls : 4
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

La Liste présentée par Frédéric LAFFORGUE obtient : 29 VOIX

La Liste présentée par Frédéric LAFFORGUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue et immédiatement installée.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 11H20**